

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)

Société Anonyme

Siège social :
185 rue de Bercy
75012 PARIS

=====

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code
de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de 1.200.000 €
348 461 443 RCS Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S à capital variable
438 476 913 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

CPCU

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

A l'Assemblée Générale de la société CPCU,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 -115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 623 197 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2017.


La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris et Paris-La Défense, le 29 mai 2018

Les commissaires aux comptes

BM&A

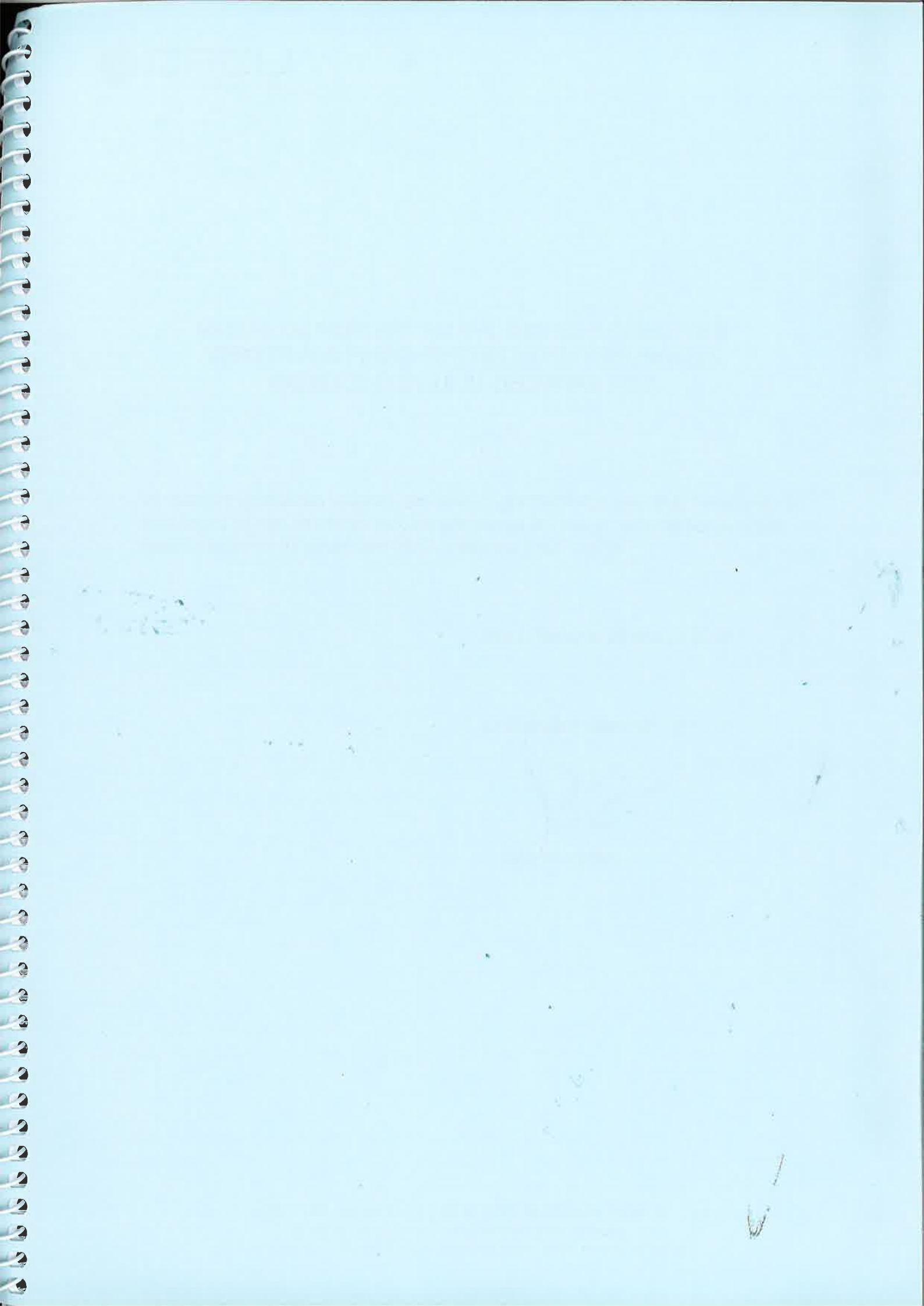


Marie-Cécile Moinier

ERNST & YOUNG et Autres



Stéphane Pédrón



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux dix personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élève à 1 623 197 €.

Fait à Paris, le 26 février 2018

Le Directeur Général


Marc BARRIER